

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT ECONOMIE GESTION MENTION MATHEMATIQUES APPLIQUEES STATISTIQUES PARCOURS INGENRIE DES RISQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERS – FINANCE QUANTITATIVE ET ACTUARIAT

Le directeur du collège Droit Science Politique Economie Gestion

Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour

le master : Droit, Economie, Gestion

Mention : Mathématiques Appliquées Statistiques

Parcours : Ingénierie des risques économiques et financiers – Finance quantitative et actuariat

(IREF-FQA)

Année d'étude : 2èmeannée de Master

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Boussetta	Selma	MCF	Gestion de portefeuille 2
Senegas	Marc-Alexandre	PR	Coordinateur du master
Pujol	Yoris	Professeur Associé	Environnement Prudentiel

Article 2 : Madame Selma Boussetta est nommée en qualité de président/e du jury.

.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Fait à Bordeaux, le : 19/09/2025

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*